



Mise en demeure par eca assurances et effico

Par **alexandrine700**, le **16/03/2009 à 23:20**

Bonsoir Madame ou Monsieur, j'ai par LAR demandé la résiliation de mon contrat animal en juin 2008, alors que mon contrat arrive à échéance le 12 09 2008. Ai une lettre de ECA-Assurances que ma résiliation sera enregistrée pour cette date. Ai réglé par prélèvement bancaire le temps de mon contrat. pour moi tout était rentré dans l'ordre. MAIS, en novembre 2008, je reçois de ECA-Assurances une mise en demeure, je n'ai jamais réglé mon assurance et je suis en contrat non résilié. J'apporte les preuves en LAR, que je ne dois pas un centime.. En février, je reçois la deuxième mise en demeure par EFFICO TOURS, j'apporte encore toutes les preuves.. Je ne réussis jamais à parler à un responsable de l'assurance ou d'Effico, je n'ai jamais eu de courrier non plus.. Ce jour, malgré mes courriers, je reçois encore une lettre de EFFICO, Je dois, payer sous 48 h sinon une procédure judiciaire se met en route, de plus un huissier de justice peut me rendre visite et effectuer toute procédure qu'il jugera utile dont assignation en paiement en vue d'obtenir un titre. Je suis donc débiteur en principal, intérêts et clause pénale tels que prévus par les conditions générales de vente de notre client ECA6assurances.. Je cite le contenu de ce courrier et c'est le dernier avis amiable.. J'ai adressé toutes mes correspondances à L' Autorité de Contrôle des Assurances et Mutuelles. Comme mon contrat n'a jamais été résilié, je suis actuellement en suspendu avec des mensualités en cours. Que pensez-vous de cette situation et qu'elle action dois-je engager pour en finir avec ce litige, s'il y a litiges?? car, ce sont bien les services de l'assurance qui n'ont pas en temps et en heure, modifier mon contrat?? Quelle fin voyez-vous à ces poursuites, car je ne vais pas régler, ce qui a été.. De plus, c'est comme une histoire sans fin, en admettant que je règle Effico, je me retrouve en contrat non suspendu, avec des mensualités à régler.. Merçi pour la réponse et salutations distinguées
Alexandrine700

Par **Paula Cortés**, le **30/04/2009 à 19:33**

Bonsoir,
Tout comme vous ECA n'a jamais procédé à la résiliation de mon contrat malgré une lettre recommandée et je suis désormais poursuivie par un huissier qui me somme de régler la somme pour l'année 2008/2009 sous 48h. Je ne sais plus quoi faire non plus, ECA n'a jamais voulu répondre à mes mails, coup de fil et LRAR. Je vais aller voir UFC que choisir et leur demander leur aide car je ne tiens pas à régler une somme que je ne leur dois pas, ce sont des escrocs mais je ne tiens pas non plus à voir débarquer l'huissier ni à régler des frais de justice si je ne leur paie pas cette somme. Nous sommes pris à la gorge par des voleurs qui ont les moyens de faire intervenir la justice, c'est tout simplement écoeurant. Je suis au pied du mur et comme je ne veux pas payer encore plus d'argent à ces voleurs c'est l'âme en peine que je vais devoir régler cette somme pour mettre fin à cette histoire qui dure depuis décembre 2008. Je ne peux vous apporter ni aide ni réponse juste la compassion que de voir que des gens honnêtes sont escroqués de manière aussi peu honteuse et scrupuleuses. bon courage à vous, si l'huissier me laisse du temps j'essaierai de voir UFC QUE CHOISIR mais s'il ne me laisse aucun délai je vais régler cette somme ou j'aurai en plus les frais du tribunal qui seront à ma charge. bonne soirée
mille cordes

Par **alexandrine700**, le **12/05/2009 à 10:27**

Ma chère Paula,
Bonjour à la Normandie, je suis née à Lillebonne.. Il ne faut pas paniquer, si vous ne devez rien à Eca-Assurances, vous ne devez pas avoir peur des huissiers!! Mais, ne pas régulariser les soi-disant impayés à la compagnie assurance!!
Pour mon cas, Eca-assurances a reconnu l'erreur par l'intervention de l'ACAM soit Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles.
Si vous voulez en savoir plus, me recontacter..
Amicalement
alexandrine700@yahoo.fr

Par **jeetendra**, le **12/05/2009 à 10:49**

bonjour, vous avez deux possibilités :
- Saisine du juge de proximité pour obtenir l'annulation de la procédure de recouvrement forcée non fondée (contrat résilié par l'ar) et un dédommagement pécunier (préjudice).
Il suffit d'aller au Tribunal d'instance de votre domicile, remplir un dossier et fournir tous vos justificatifs. Une date d'audience vous sera donnée (pas immédiatement mais sous 10 jours environ).
N'hésitez pas à donner copie à votre adversaire [fluo](ECA-ASSURANCE)[/fluo] de cette convocation en justice et en général, vous n'aurez même pas besoin d'aller jusqu'à l'audience, votre adversaire sera comme par magie nettement plus coopératif d'un seul coup.
- Saisine de Médiation Assurancern11 rue de la RochefoucaultrnBP 907 - 75424 Paris cedex 09
pour un règlement à l'amiable
Courage à vous, cordialement

Par **alexandrine700**, le **13/05/2009 à 10:57**

Bonjour, rnrn Merçi pour vos bons conseils, mais ma demande date du 16 mars, quand nous sommes dans les soucis, aimerions un avis plus rapidement..rnrnrn Pour ma part, j'ai rencontré avocat pour conduite à tenir pour les suites , n'ayant pas de réponse suite à mon message de détresse..rnrn Enfin, soyons positif, il y a toujours solution si nous sommes convaincu de nos bons droits.rnrn Amicalement Alexandrine700

Par **paula cortés**, le **30/05/2009** à **17:54**

Bonjourrnrnje viens de consulter vos réponses et je vous remercie tous pour vos bons conseils.rnMoi mon soucis c'est que j'ai envoyé ma lettre 1 mois avant échéance(18/10/08) . UFC m'a répondu que je devais le faire 2 mois avant mais sur mon contrat nulle part il est mention des 2 mois de préavis et sur l'avis d'échéance annuel , il est stipulé que nous avons 20 jours à compter de la date d'envoi de cet avis pour dénoncer le contrat en résiliant par l'ar, c'est ce que j'ai fait. Sauf qu'ils n'ont pas accusé réception de ce courrier puis en déc 2008 je reçois une mise en demeure pour leur payer les impayés (car j'avais déjà envoyé une dde de résiliation en 2007 mais trop tard, ils m'ont dit qu'ils allaient me résilier en nov 2008) ainsi que les frais de la prime annuelle pour 2008/2009.C'est cette dernière somme que je conteste, je suis ok pour mes impayés si j'étais pas dans les temps mais ensuite je crois que je suis sans mes droits c'est pourquoi j'ai contestée cette somme mais ils n'ont jamais répondu à aucun de mes l'ar qui leur expliquaient le problème.C'est tellement humiliant de ne recevoir ni réponse ni explications, faut juste payer et c'est tout, pas sympa ! Enfin bref si même UFC ne peut m'aider et me dis de payer je crois que je n'ai plus le choix leur mention "20 jours pour se rétracter et dénoncer le contrat" c'est du bidon alors....sniff...rnEn tout cas merci pour vos conseils mais je n'ose pas aller en justice car encore des frais et je suis en congé parental j'ai plus un centimes...je retravaille en aout rnAlexandrine je vais vous contacter pour avoir plus d'infos car je veux tout de même avoir une réponse claire de leur part qui me dise pourquoi je dois payer si j'ai tort ect ect.rnmerci encorernbiz a tous.

Par **Bejaia0611**, le **05/06/2014** à **22:15**

Bonsoir ,rnMon assureurs était eca je n'ai pas régler la dernière mensualité mais avant j'ai demander la résiliation de mon contrat avec AR il me doive que 79,33et 33rnMais la il mon mis en demeure de régler la totalités quesque je peut fair.rn Merci .

Par **dhyon**, le **14/05/2025** à **19:07**

bonjourrnrnje viens d envoyer une lettre recommandée en accusé reception avec preuve de mon changement d adresse a ECA rnrnla réponse est que ! je dois attendre la premiere année pour resilier mon contrat rnrnselon la loi normalement je suis dans mes droits alors , pourquoi ce refus rnrnmerci

Par **amajuris**, le **14/05/2025** à **20:35**

bonjour, que dit votre contrat qui fait la loi entre les parties ? de quelle loi s'agit-il ?
salutations

Par **chaber**, le **15/05/2025** à **15:43**

bonjour
Quel est le contrat souscrit?